

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE STATUTAIRE TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2019**

Procès-verbal de la séance statutaire du mercredi, 18 décembre 2019, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers:

Germain Lefebvre  
Martin Boisvert  
Diane Rhéaume

Daniel Blais  
Antoine Couture  
Hélène Jacques

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est également présent.

**CONVOCATION ET OBJET**

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités:

1. Adoption des prévisions budgétaires 2020 ;
2. Adoption du programme triennal des immobilisations ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

**2019-12-350**

**1. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020**

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 954 du Code municipal obligent les municipalités à préparer et à adopter un budget pour le prochain exercice financier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore prévoit effectuer des charges équivalentes aux revenus pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2020 :

**REVENUS**

Taxes générales	4 203 313 \$
Paievements tenant lieu de taxes	52 886 \$
Autres revenus	1 051 758 \$
Transferts	76 427 \$
Amortissement	848 839 \$
Affectations	<u>305 036 \$</u>

**TOTAL DES REVENUS**

**6 538 259 \$**

**CHARGES**

Administration générale	751 137 \$
Sécurité publique	558 076 \$

Transport	758 749 \$
Hygiène du milieu	657 182 \$
Santé et bien-être	47 285 \$
Aménagement, urbanisme et développement	193 967 \$
Loisirs et culture	399 604 \$
Frais de financement	524 548 \$
Amortissement	848 839 \$
Financement à long terme	1 023 200 \$
Fonds de roulement	96 172 \$
Immobilisations	<u>679 500 \$</u>

**TOTAL DES CHARGES** **6 538 259 \$**

Adoptée

2019-12-351

**2. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS**

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 953.1 du Code municipal obligent les municipalités à adopter un programme triennal des immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents ;

ATTENDU QUE le programme doit être divisé en phases annuelles et qu'il doit être détaillé pour la période qui lui est coïncidente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le programme triennal des immobilisations suivant pour les années 2020, 2021 et 2022 :

**2020**

Asphalte mécanisé	145 000 \$
Route Larose - rechargement ou asphalte recyclé	25 000 \$ ***
Rang de la Rivière nord	107 706 \$*et **
Route Coulombe	745 000 \$* et **
Rue Sainte-Geneviève nord	362 500 \$* et **
Rue Desjardins	75 000 \$
Chargeur sur roues	115 000 \$
Camionnette	24 500 \$
Équipements informatiques	5 000 \$
Étude municipalité sans papier	5 000 \$
Études développement municipalité	100 000 \$
Génératrice	50 000 \$
Gîte de Saint-Isidore	<u>135 000 \$***</u>
	<u>1 894 706 \$</u>

**2021**

Rue Sainte-Geneviève sud - asphalte	90 000 \$
Parc industriel - asphalte	100 000 \$
Route Maranda - rechargement ou asphalte recyclé	20 000 \$
Rue des Moissons	<u>5 000 \$</u>
	<b><u>215 000 \$</u></b>

**2022**

Rang Dalhousie est - rechargement ou asphalte recyclé	20 000 \$
Route Hamann - rechargement ou asphalte recyclé	20 000 \$

Rue Sainte-Geneviève - trottoirs	80 000 \$
Parc industriel - nouvelles rues	100 000 \$
Bâtiment entrepôt	<u>80 000 \$</u>
	<b><u>300 000 \$</u></b>

\*Règlement d'emprunt  
 \*\*Conditionnel à une subvention  
 \*\*\*Surplus

Adoptée

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2019-12-352**

**4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET  
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE  
 SÉANCE À 20 HEURES 10.

Adopté ce 13 janvier 2020.

Réal Turgeon,  
 Maire

Marc-Antoine Tremblay,  
 Directeur général  
 et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
 Maire

\*\*\*\*\*